

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 2 DECEMBRE 2014

Ouverture de la séance à 20h15 par le Président *F. Cornaz*. Il souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux. Il salue la présence de MM. *Cusin* de la Broye.

Appel : Présents : 28 Excusés : 5 Non excusés : 2

Ordre du jour : Appel

1. Approbation du PV de la séance du 18 juin 2014
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Préavis municipal n°4/2014 : Budget 2015
4. Informations municipales
5. Divers et propositions individuelles
6. Présentation du réseau écologique par Mme Pascale Cornuz, coordinatrice du réseau écologique Faoug-Greng

### 1. Approbation du PV de la séance du 18 juin 2014

Le PV est approuvé à la majorité.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

*F. Cornaz* propose d'ajouter un point 4. Le nouvel ordre du jour est :

3. Préavis municipal n°4/2014 (inchangé)
4. Nomination d'un membre de la commission pour les règlements des eaux usées et potables et nomination d'un délégué de l'ASIA (nouveau)
5. Informations municipales (inchangé)
6. Divers et propositions individuelles (inchangé)
7. Présentation du réseau écologique (inchangé)

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

### 3. Préavis municipal n°4/2014 : Budget 2015

*Martine Herrmann* présente le budget 2015. Elle mentionne que la facture sociale augmente et que les revenus des impôts ont été planifiés prudemment. Elle ajoute que 2013 était une année exceptionnelle au niveau des impôts mais que pour 2015, on arrive quand même à budgéter l'équilibre sans procéder à une hausse du taux d'imposition. Elle recommande d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

La Commission des finances par son rapporteur, Roland Tacheron a commenté certains postes du budget :

- l'engagement d'une nouvelle secrétaire communale adjointe Mme Nadège Fornachon à 40% et réduction du taux d'activité de Mme Veyre de 75 à 40% conduisant à une diminution des charges salariales.
- Participation au déficit des transports publics : hausse de 30% par rapport aux comptes 2013. Ce montant est imposé par le Canton.
- La Commune dispose de billets de la Société de Navigation sur les Lacs de Morat et Neuchâtel (LNM) à prix réduit (Fr. 15.- pour la journée). Il faudrait faire plus de publicité pour couvrir le frais de l'achat de ces abonnements (Fr. 3600.- pour Fr. 200.- de billets vendus).
- La somme budgétée de Fr. 530'000.- pour l'alimentation du fonds de péréquation, même si elle correspond à Fr. 57'000.- de plus que les comptes 2013, semble réaliste.
- La Commission s'étonne que les travaux prévus au cimetière soient reportés. Ces travaux étaient prévus au budget 2014.
- Constate une stabilisation du montant de la prévoyance sociale cantonale, mais ce montant se monte quand même à Fr. 459'000.-.
- Le revenu des impôts sur la fortune a nettement baissé, ceci suite au départ d'un seul contribuable. D'où l'importance de ne pas effectuer un budget communal en ne comptant que sur ce type de contribuable.
- Le prix des places d'amarrage au port a été budgété pour un montant très modique, malgré la remarque de cette même commission l'année dernière. Un nouveau tarif a-t-il été étudié ?
- Elle fait remarquer que la marge de manœuvre pour le budget est réduite, vu que la moitié des dépenses est déterminée par le Canton et les associations communales diverses.

La Commission des finances recommande d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

*M. Herrmann* : précise que les travaux à effectuer au local de la voirie ne sont pas des réparations mais que la pose d'isolation entre le mur et les copeaux aurait dû être faite lors de la construction du local. Cet oubli n'engendre toutefois pas de coûts pour les travaux plus élevés.

*R. Tacheron* : Pourquoi ne pas augmenter les tarifs des places d'amarrage? *M. Ursenbacher* : Nous souhaitons d'abord comprendre comment le port est utilisé pour, dans une certaine mesure, pouvoir déplacer certains bateaux. Les revenus budgétés sont si bas par mesure de précaution.

Le Conseil communal accepte le préavis municipal 4/2014 à l'unanimité.

lorsqu'il loue la salle.

- Le point 1.5. mentionne une « directive pour la reddition des locaux » : or cette directive existe-t-elle réellement car nous ne l'avons jamais vue.

*M. Herrmann* : admet que le règlement a été créé alors que l'objet n'avait encore jamais été utilisé d'où les soucis dans sa mise en œuvre. Il y manque des informations et certains points sont incohérents. Nous allons inviter les utilisateurs réguliers afin de discuter des modifications et améliorations à y apporter. Et afin de sonder les attentes des utilisateurs.

*J. Kohler*: Il y a encore 9 grosses poubelles à la plage. Pour l'hiver c'est un peu beaucoup. *M. Herrmann*: Pierre-Alain va les enlever pour l'hiver.

*F. Aebischer* : La forêt des Grangettes en direction d'Avenches est un dépotoir à bouteilles PET. Peut-on faire quelque chose contre cela? T. Feneyrolles pourrait-il aller patrouiller là-bas?

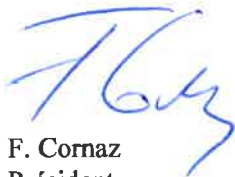
*F. Cornaz*: remercie chacun pour sa présence et le travail effectué au sein des commissions et du bureau. Remerciements également à la Municipalité et particulièrement à Martine pour l'excellente collaboration. Belles fêtes de fin d'année à tous!

#### **7. Présentation du réseau écologique par Mme Cornuz**

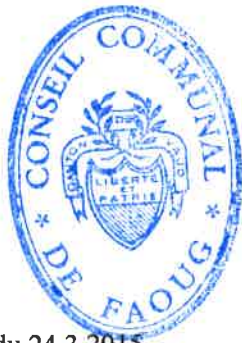
*E. Fankhauser* en tant que président du réseau de la région, présente Mme Cornuz et explique quels sont les membres de ce réseau : agriculteurs du village, de Greng ainsi que quelques-uns du Vully. Mme Cornuz est elle-même agricultrice dans le Vully. .

La présentation de Mme Cornuz est une annexe à ce PV et est disponible sous : est disponible sur internet sous [www.faug.ch administration/organisation politique/conseil communal/les procès-verbaux](http://www.faug.ch/administration/organisation_politique/conseil_communal/les_procès-verbaux).

Le Président lève la séance à 21h45.



F. Cornaz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faug, décembre 2014

Approuvé lors de la séance du 24.3.2015